

Plateforme des marchés publics

Pour qui ?

Toutes les collectivités alsaciennes soumises à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

Quelles prestations ?

Nous organisons pour vous...

- des présentations de la plateforme sur le territoire
- après adhésion, une formation "administrateur" et "utilisateur" effectuée par le service de la commande publique

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67), à travers la plateforme "Alsace marchés publics", vous offre un plus grand accès et une lisibilité sur les annonces de marchés publics pour :

- renforcer la concurrence et dynamiser l'économie locale, tout en répondant aux besoins d'achats des collectivités locales (10 000 entreprises référencées et plus de 250 collectivités alsaciennes utilisatrices)
- répondre aux obligations réglementaires de dématérialisation des procédures de marchés (1er octobre 2018)

Comment ?

Contactez le référent CD67 de votre territoire qui vous mettra en relation avec le service de la commande publique pour une présentation de la plateforme.

Si adhésion est souhaitée, contactez le service de la commande publique du Département du Haut-Rhin (03.89.30.63.11) pour transmission de la convention d'adhésion.

Liens utiles

[Plateforme des marchés publics](#)